

L'hon. M. SMITH (*Queens-Shelburne*): Croyez-vous que le gouvernement a eu raison d'intégrer comme il a décidé de le faire quant aux fonctionnaires à leur retraite? Ne croyez-vous pas qu'il faudrait ajouter les prestations de la Caisse fédérale de retraite à ce chiffre de 70 p. cent?

M. ANDRAS: Je vais d'abord déclarer que le gouvernement fédéral est conscient que d'ici quelques mois, ou au maximum, un an, on pratiquera la négociation collective dans la fonction publique. A mon sens, il aurait été fort logique que le gouvernement retarde toute décision au sujet d'une modification de la Loi sur la pension du service civil jusqu'à l'inauguration des négociations collectives; les associations professionnelles seront alors en mesure de négocier avec le gouvernement au lieu de subir une décision unilatérale adoptée en tenant compte uniquement des intérêts du gouvernement.

M. LLOYD: Permettez-moi de poser une autre question. Cela dépendra évidemment de la chronologie. La caisse fédérale de retraite doit commencer à fonctionner en 1966, mais nous ignorons...

M. KNOWLES: Les négociations collectives, quant débutent-elles?

M. LLOYD: Cette remarque est fort à propos, mais vous ne devriez pas conclure que cela ne se fera jamais, selon moi.

M. FRANCIS: A propos, j'aimerais demander à M. Andras si les représentants des associations du personnel siègent au conseil consultatif de l'administration du fonds de retraite du service civil?

M. ANDRAS: Je ne suis pas dans le secret des dieux, mais il me semble que normalement les négociations collectives abordent une condition de travail de ce genre.

M. FRANCIS: Puisqu'il n'existe pas officiellement de négociations collectives, il ne sera pas facile de régler cela dans l'état actuel des choses, M. Andras est sans doute d'accord. Cependant, il ne voudrait pas dire, ni moi non plus, que l'on n'a demandé l'avis ni des associations professionnelles ni du conseil consultatif au sujet de l'intégration?

M. ANDRAS: Je rends les armes à M. Francis. S'il y a eu consultation et que les associations professionnelles sont satisfaites, alors tant mieux.

M. FRANCIS: On n'a fait aucune représentation pour critiquer ceci, à ma connaissance.

M. MUNRO: Permettez-moi de souligner que c'est précisément ce point que la *Canadian Life Insurance Officers Association*, ainsi, je crois, qu'un ou deux autres organismes, ont invoqué pour souligner les graves inconvénients de la conjonction du régime fédéral de retraite avec les régimes privés. Ils ont utilisé les tables compilées par le gouvernement au sujet des paiements aux fonctionnaires pour montrer qu'il y a des abus.

M. FRANCIS: M. Kilgour a beaucoup insisté là-dessus.

M. ANDRAS: Les entreprises d'assurance peuvent trouver de graves inconvénients à tout régime public. Par nature, c'est leur optique. Ça ne leur pose aucune difficulté. J'ai lu le procès-verbal de vos travaux le plus possible: j'y ai remarqué qu'on y citait certains exemples des résultats de l'intégration. Franchement, on a semblé exagérer l'augmentation des prestations dans le cadre de l'intégration, quoique peut-être je n'ai pas la formation technique nécessaire pour traiter cela. A mon sens, dans le cadre de l'intégration, les fonctionnaires de certaines catégories de revenu retireront à peu près autant que jadis. Je n'ai pas pu approfondir cela...

M. FRANCIS: Avec tout le respect que je dois à M. Andras et au zèle qu'il apporte à ses recherches, je tiens à bien faire voir au comité que finalement le régime fédéral de retraite améliorera le sort des fonctionnaires de presque toutes les catégories au point de vue prestations ou contributions.